

Image not found or type unknown



Loi liée a l'organisation d'une fête

Par **Fredo59150**, le **05/02/2013** à **09:22**

Bonjour,
Ma fille désire organiser une fête d'anniversaire pour ses 18ans.
Elle voudrait louer une salle polyvalente et inviter 60 personnes.
Les participants devrait s'acquitter d'un droit d'entrée (7euros).
Il y aurait de la musique et des boissons alcoolisées.
Que dit la loi a ce sujet ?

Sur les responsabilités de l'organisateur : en cas de casses ou dégradation matériel, blessés ou bagarres,....

Faut-il être assuré ?
Doit-on payer des droits (sacem) ?

Merci
Salutations